RECOMMANDATIONS GENERALES

En fonction des risques naturels

Inondation

Si les délais sont suffisants

o évacuation préventive possible effectuée par les autorités

Si les délais sont insuffisants

- o rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...)
- o n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée

Dans tous les cas

- o Coupez la ventilation, chauffage, gaz et électricité;
- Ne prenez pas l'ascenseur ;
- o Fermez les portes, fenêtres, aérations, etc.;
- Mettez en hauteur le matériel fragile.

Glissement de terrain

Si les délais sont suffisants

o évacuation préventive possible effectuée par les autorités

Si les délais sont insuffisants

Pendant

- o à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide (table...), éloignez-vous des fenêtres
- o à l'extérieur, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement ;

Après

- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
- o éloignez-vous de la zone dangereuse ;
- o rejoignez le lieu de regroupement extérieur prévu dans votre PPMS.;
- o n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Tempête

Si les délais sont suffisants

évacuation préventive possible

Si les délais sont insuffisants

- o rejoignez des bâtiments en dur
- o éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres
- o fermez portes et volets
- o surveillez ou renforcez si possible la totalité des éléments de construction
- o renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif
- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises ...)
- limitez les déplacements















Evolution des phénomènes météorologiques dangereux

- Si avis de vents violents ou de fortes précipitations émanant de Météo-France ou des autorités (inspection académique, mairie...) = vigilance orange (risque de phénomène dangereux de forte intensité pouvant survenir sur le département) ou rouge (risque de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle).
- Si le vent devient violent :
 - Le directeur d'école ou le Chef d'établissement fait interrompre toute activité d'extérieur exposée aux conditions météorologiques (EPS, récréation...).
- Si le vent devient très violent (branches cassées, objets divers s'envolant ou tombant dans la cour ou la rue, brie de verrière...)

Le directeur d'école ou le Chef d'établissement :

- Active le PPMS en mode MAA simple = sans confinement
- Alerte oralement les enseignants et autres personnels de la mise en œuvre de la MAA simple en passant de classe en classes (« porte à porte ») ou fait alerter en se faisant aider si besoin par toute(s) autre(s) personne(s)
- N'oublie pas d'alerter les personnels encadrant les classes à l'extérieur de l'établissement d'enseignement pour qu'ils rejoignent un abri en dur le plus proche.
- **Si le vent devient très très violent** (bruits d'explosion de baie vitrée, de bris de vitre ou de verrière...) : demandez aux élèves de **se réfugier sous les tables**, puis organiser si possible leur transfert vers un autre lieu de mise à l'abri (autre pièce moins exposée, couloir...) ;

Différence entre vigilance et alerte

Il n'y a pas de lien systématique entre vigilance et alerte

La vigilance permet de se mettre en situation de réagir de manière appropriée si le danger se précise, c'est-àdire d'anticiper la crise pour gérer l'alerte dans de bonnes conditions.

L'alerte n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré et justifie la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.

Dans tous les cas d'accident majeur :

- Dès que possible évacuation effectuée par les autorités
- Pour connaître les consignes à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation, vous devez écouter les communiqués radio des autorités diffusés sur :
 - France Bleu IIe-de-France: 107.1 MHz (radio locale conventionnée par le Préfet)
 - France Inter: 87.8 Mhz

Vous pouvez consulter également :

- la carte de vigilance météo et des bulletins de suivi <u>http://www.meteofrance.com/vigilance/</u> pour un évènement météorologique violent
- la carte de vigilance sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France : www.vigicrues.gouv.fr

CONSIGNES POUR LE CONFINEMENT (MISE A L'ABRI AMELIOREE) ET LE DECONFINEMENT





















- Fermer fenêtres et portes.
- Fermer les volets si le local en est doté et que cela ne nécessite pas l'ouverture des fenêtres.
- Stopper ventilation ou climatisation (VMC).
- **Réduire ou couper le chauffage**. Veiller à l'adaptation de la tenue vestimentaire des élèves (faire enlever les « vêtements chauds »).
- Calfeutrer
 - o en collant du ruban adhésif
 - sur les barrettes d'aération des fenêtres,
 - autour des huisseries si celles-ci laissent passer l'air,
 - sur les grilles de ventilation,
 - autour des portes coupe-feu servant de limite de zone dans les couloirs...
 - o et en plaçant si besoin des serpillières ou linges (si possible mouillés) en bas des portes.

Faire participer les élèves en fonction de leur âge

- Se protéger si nécessaire des effets irritants du gaz en respirant à travers un linge mouillé.
- Rincer la peau et les yeux en cas de picotements.
- Eviter toute flamme ou source d'étincelles ; ne pas fumer ; faire éteindre les téléphones mobiles, les ordinateurs et autres appareils électrique...
- **Préserver l'atmosphère** des lieux de MAA : ne pas se servir d'objets dégageant une odeur forte et désagréable (feutres...).

DECONFINEMENT (FIN D'ALERTE)











La procédure de déconfinement n'est mise en œuvre que sur instruction de la cellule de crise de l'établissement d'enseignement.

Il est interdit de retourner dans les classes non confinées tant qu'elles ne n'ont pas été ventilées, et **d'emprunter des itinéraires n'ayant pas été confinés** pour regagner l'extérieur (risque de présence résiduelle de gaz dangereux).

Il faut:

- Retenir les élèves pendant 10 à 15 minutes dans les lieux de confinement, fenêtres ouvertes (courant d'air). Ce moment peut être utilisé pour répondre aux questions des élèves afin d'évacuer le stress lié au confinement ;
- Assurer la ventilation sur l'ensemble de l'itinéraire d'évacuation en ouvrant portes et fenêtres. Pour cela le responsable de la zone de confinement ou à sa demande tout autre membre du personnel, protège ses voies aériennes par des linges humides ;
- Regrouper les élèves à l'extérieur sous surveillance des différents responsables et procéder à un nouvel appel.